

14.09.2018 - 19:54 Uhr

Media Service: Plaintes contre des reportages de la RTS sur le président Donald Trump rejetées

Bern (ots) -

Dans le cadre de ses délibérations publiques à Zurich de ce jour, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) a rejeté deux plaintes populaires contre des reportages de la Radio Télévision Suisse RTS concernant le président Donald Trump. Dans les deux cas, les dispositions du droit des programmes ont été respectées.

La première plainte était dirigée contre une séquence de l'émission « Le Journal 19:30 » du 27 juin 2017 consacrée à l'interview en direct du gouverneur de Virginie (USA). Le Président Trump et son orientation politique étaient au centre des questions posées au gouverneur. Dans la séquence, le gouverneur a été introduit de manière transparente en tant que figure de l'opposition à Donald Trump, ayant vécu un rôle central dans les campagnes de Bill et d'Hillary Clinton. Le présentateur n'a pas posé de questions critiques et n'a pas pris position en faveur du président Trump. Le public avait des connaissances préalables concernant la politique du président Trump et les controverses. Pour ces motifs, l'AIEP est arrivée à la conclusion, lors de la délibération, que bien que l'interview s'est déroulée de manière tendancieuse, le principe de la présentation fidèle des événements n'avait pas été violé. L'AIEP donc a rejeté la plainte à l'unanimité.

L'autre plainte visait l'émission « Infrarouge » du 17 janvier 2018 dont le débat portait sur le thème « Trump : fou ou génie ? ». Deux défenseurs et deux opposants du président Donald Trump étaient les invités de l'émission, lesquels ont pu développer leurs arguments et présenter leurs points de vue sur le bilan à tirer de la première année de la présidence de Donald Trump. Certains membres de l'AIEP ont considéré comme problématique du point de vue du respect de la dignité humaine fixé dans le droit des programmes, que la débat sur l'état de santé de Donald Trump avait pris beaucoup de place et contenait des aspects inutiles. La plupart des membres ont toutefois considéré que l'état de santé du président Trump pouvait être thématiqué en raison de l'annonce officielle du résultat d'un test de santé de la part du médecin personnel du président Trump, largement débattu dans les médias au moment de la diffusion de l'émission contestée. La plainte contre l'émission-débat « Infrarouge » a été rejetée par 7 voix contre deux.

En tant que dernier cas, l'AIEP a traité à Zurich une plainte contre le reportage de l'émission « Schweiz Aktuell » du 15 janvier 2018 diffusée par la Télévision SRF concernant le portrait du président d'une association pour la défense des animaux. L'AIEP est arrivée à la conclusion que les manquements constatés portaient sur des points secondaires et n'avaient pas empêché le public de se forger sa propre opinion. Dès lors que le droit des programmes n'avait pas été violé, l'AIEP a rejeté la plainte à l'unanimité. Les griefs portant sur le droit de la personnalité doivent être jugés par un tribunal civil.

L'AIEP est une commission extraparlamentaire de la Confédération. Elle se compose de neuf membres exerçant leur activité à titre accessoire et est présidée par l'avocat grison Vincent Augustin. Dans son traitement des plaintes, l'AIEP doit établir si les contenus d'émissions diffusées de radio et de télévision par un diffuseur suisse ou les contenus des autres services journalistiques de la SSR violent les dispositions relatives au contenu des publications rédactionnelles. Elle doit également examiner si le refus du diffuseur d'accorder l'accès au programme ou à une autre publication est illicite. Les décisions de l'Autorité de plainte peuvent être attaquées auprès du Tribunal fédéral.

Contact:

Autorité indépendante d'examen des plaintes
en matière de radio-télévision (AIEP)
Pierre Rieder
Christoffelgasse 5
3003 Berne
Tel. 058 462 55 38/33
Internet: www.aiep.admin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018575/100819846> abgerufen werden.